

S.A.B

SERVICE
ANTIPARASITAIRE
DE BRETAGNE

MAGGOTS

Usage Biocide: TP18

AMM: 1716/B

Composition:

Cyromazine 20 g/Kg

Classement et Toxicité



Equipement de protection



Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant ce produit.

FDS disponible sur:

www.antiparasitaire-bretagne.com

GRANULÉS SOLUBLES (SG) Contre les larves de mouches et de moucheron dans les locaux d'élevage.

USAGE :

Toutes productions animales : destruction des larves (tous stades larvaires) de mouches et de moucheron dans le fumier, le lisier, la litière, les fosses et les pré fosses. Pour un usage grand public et professionnel dans les étables et autres bâtiments d'élevage

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

EPANDAGE À SEC 250 g pour 10 m². Pour une surface liquide ou très humide.

AU PULVÉRISATEUR 250 g /10 m² dans 1 à 4 L d'eau. Pour une surface peu humide.

À L'ARROSOIR 250 g pour 10 m² dans 10 L d'eau. Pour une surface peu humide.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Réservé à un usage professionnel

Tenir hors de portée des enfants. Dans les exploitations laitières, couvrir soigneusement les fourrages, les dispositifs d'alimentation et les abreuvoirs ainsi que les machines à traire et les attaches pour animaux. Les animaux peuvent réentrer dans les bâtiments dans la journée après application. Appliquer seulement aux endroits hors de portée des animaux. Ne doit pas être appliqué sur le corps de l'animal et ne doit pas être mélangé avec des agents blanchissants.

CONSERVATION :

Stocker dans les contenants d'origine hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé sec et frais.

IN-CYP-70006 (i548) : Seau 5 kg

IN-CYP-70007 (i549) : Seau 10 kg

IN-CYP-70008 (i550) : Seau 25 kg